



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mort subite

Question écrite n° 68631

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mort subite des sportifs. La mort subite du sportif, survenant moins d'une heure après le début des premiers symptômes en pleine activité physique, n'est pas rare. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de prévenir et de lutter contre ces accidents mortels.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a déjà exprimé son inquiétude relative aux récentes morts subites de sportifs observées, tant en France qu'à l'étranger, ces dernières années, notamment en 2003 et 2004. Au-delà de cette expression, il a déjà saisi, le 22 mars 2004, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), qui dispose d'une cellule scientifique de coordination de la recherche fondamentale et appliquée dans les domaines de la médecine sportive et du dopage, sur l'opportunité et les modalités éventuelles d'une étude épidémiologique sur ce phénomène. Le CPLD a confié au Dr Xavier Jouven, cardiologue à l'hôpital européen Georges-Pompidou (Paris) et épidémiologiste à l'INSERM (U 258), le soin de mener une étude sur la mort subite chez les sportifs en France. Cette étude prospective nationale, sur cinq ans (2005-2009), portant sur l'ensemble des sportifs licenciés, a débuté en avril dernier. Par la mise en place d'un registre national, elle permettra de déterminer la fréquence des morts subites chez les sportifs et d'identifier les sujets à risque. Cette étude devra permettre aussi, à terme, de proposer des mesures pour prévenir ces accidents mortels et améliorer la survie en cas de survenue d'arrêt cardiaque. En matière de prévention, notre pays exige déjà, par ailleurs, la présentation d'un certificat médical de non- contre-indication à la pratique sportive préalablement à la délivrance d'une licence sportive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68631

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6388

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9004